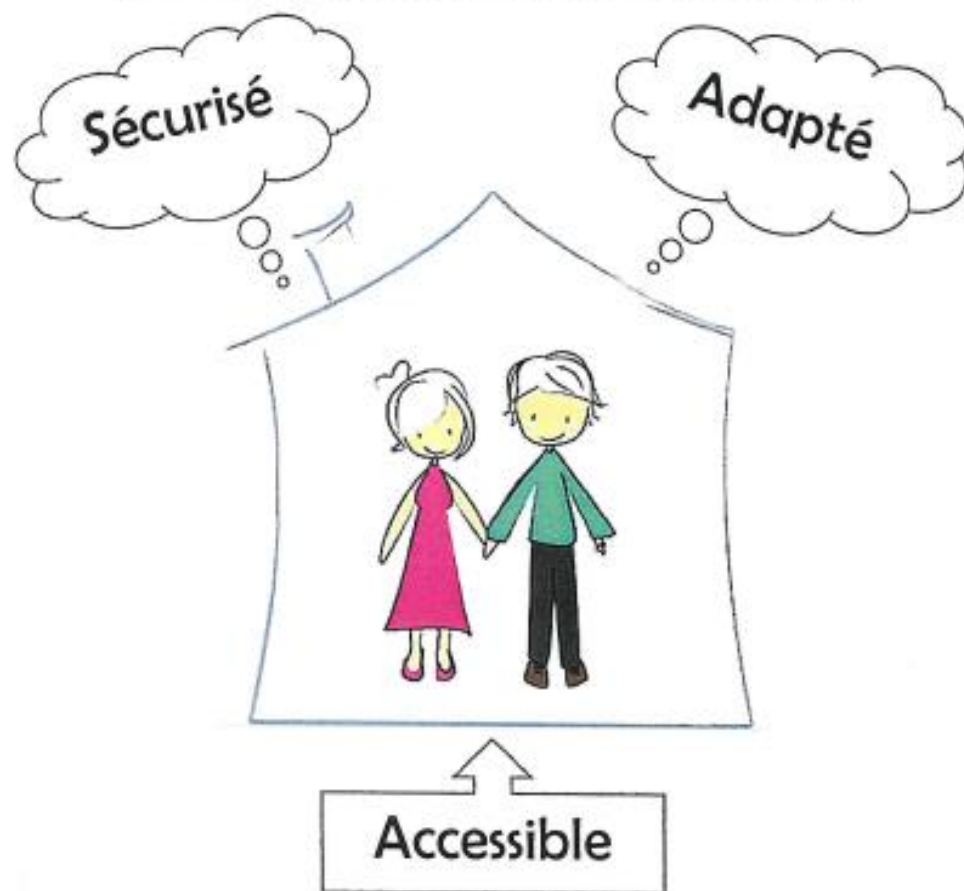


HABITAT



Aide à l'amélioration du logement pour les personnes à partir de 60 ans



Bien vivre chez soi !


Prévention, anticipation et adaptation de votre logement



POUR QUI ?

- Être âgé de soixante ans et plus ;
 - Être propriétaire occupant ;
 - Disposer de ressources (de toutes les personnes vivant au foyer), basées sur le revenu brut global du dernier avis d'imposition
- Les montants des subventions sont étudiés par rapport aux ressources.

COMMENT ?

 **Avant tout démarrage de travaux, prendre contact avec le référent Habitat de votre secteur SOLIHA (coordonnées page suivante).**

Son rôle :

- Instruire la demande d'aide financière ;
- Visiter le logement concerné pour évaluer les besoins ;
- Conseiller et élaborer avec vous le projet d'aménagement ;
- Rechercher tous les financeurs potentiels ;
- Proposer un plan de financement ;
- Déposer le dossier auprès des différents financeurs.

Une association locale de votre secteur (I.L.C.G.) est également disponible pour vous aider dans les démarches administratives
(voir coordonnées au dos)

POURQUOI ?

Travaux éligibles :

- **Les sanitaires** (prévention des chutes dans le cadre du maintien à domicile)
 - création d'une salle de bains et/ou toilettes ;
 - remplacement d'une baignoire/douche par une douche extra plate ;
 - rehaussement des toilettes ;
 - remplacement production d'eau chaude.
- **L'aménagement de pièces à vivre** (destiné à renforcer la sécurité et l'accessibilité des personnes uniquement en cas de travaux liés à l'autonomie)
 - élargissement des portes ;
 - barres et rampes d'accès intérieur ;
 - suppression/modification de murs, cloisons, marche/tout autre obstacle ;
 - réfection des revêtements de sols usagés pouvant entraîner des chutes.
- **La domotique** (travaux fixes au bâti du logement, liés à la perte d'autonomie pour la sécurisation des personnes)
 - volet roulant électrique pour sécuriser et faciliter la fermeture dans les pièces à vivre ;
 - visiophone ; système d'entrée sécurisé (type boîtier à clefs) ;
 - autres travaux répondant à des besoins spécifiques validés par le Département de la Meuse.
- **Le chauffage** (pour pallier le manque d'autonomie)
 - création d'une installation complète de chauffage central ;
 - amélioration ou remplacement de l'installation de chauffage ;
 - pose de radiateurs électriques.
- **Aménagement en prévention des chutes**
 - signalisation lumineuse/capteur de présence pour sécuriser les déplacements (aide technique à inclure dans un projet global) ;
 - détecteur de chute (aide technique à inclure dans un projet global) ;
 - rampes d'accès extérieur ;
 - pose ou réfection des garde-corps signalisation lumineuse pour sécuriser les déplacements.
- **Le monte-personne** (installation, adaptation ou mise aux normes d'appareils permettant le déplacement des personnes à mobilité réduite)
 - monte-escaliers électrique ;
 - ascenseur ; plate-forme élévatrice PMR.



Votre référent habitat :

SOLIHA – Solidaires pour L'Habitat

98 boulevard de la Rochelle

55000 BAR LE DUC

☎ : 03 29 79 23 10 - meuse@solihha.fr



Territoire concerné par l'ILCG du Verdunois

Les dossiers sont à compléter sous forme dématérialisée (internet).

Besoin d'aide : contactez Mme Christine GERARD – Adjointe à la Mairie de Thierville-sur-Meuse (03.29.86.05.97)



En cas de besoin, pour établir le dossier administratif :

ILCG du Verdunois

Rue des Petits Frères

55 100 Verdun

☎ : 03 29 83 92 15 ilcg.verdun@wanadoo.fr

